

Initiatives ministérielles

Le projet de loi offre une solution excessive à un problème plus virtuel que réel. Le gouvernement a transformé le filet de sécurité qu'était l'assurance-chômage en un filet dérivant dans lequel se sont empêtrés des milliers d'innocentes victimes des mesures économiques du gouvernement conservateur et du gouvernement libéral précédent en plus de quelques fraudeurs. Tous les citoyens canadiens qui doivent quitter leur emploi ou qui sont congédiés viennent s'ajouter au nombre des victimes du projet de loi qu'a présenté le gouvernement, car ils doivent prouver au gouvernement qu'ils sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Le gouvernement prétend que le projet de loi lui fera réaliser des économies, ce à quoi Judy Rebick répond: «Selon vos propres chiffres, selon les statistiques du gouvernement, on va économiser 900 millions de dollars en réduisant les prestations aux personnes licenciées ou quittant de plein gré leur emploi; sur cela, 400 millions iront aux entreprises puisque le gouvernement réglera lui-même les primes des nouveaux employés. Cela laisse 500 millions de dollars et, sur ces 500 millions—je m'y connais un petit peu en mesures de sécurité et je vois à peu près ce qu'il faudrait dépenser pour installer un nouveau système de sécurité dans chacun des bureaux de l'assurance-chômage—sur ces 500 millions, disais-je, on peut compter, je crois, plusieurs millions. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre la députée de Mission—Coquitlam. Naturellement, dès la fin de l'intervention de la présidence, la députée pourra poursuivre son discours.

* * *

• (1645)

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

M. le Président: Premièrement, permettez-moi de remercier la députée de Mission—Coquitlam de la courtoisie dont elle a fait preuve en me permettant de l'interrompre pour parler d'une question que je dois me résoudre à aborder, même si j'aurais préféré ne pas avoir à le faire.

Plus tôt aujourd'hui, à propos d'un échange qui a eu lieu à la Chambre, j'ai dit quelque chose que je n'aurais pas dû dire lorsque j'ai demandé au chef du Nouveau Parti démocratique, la députée du Yukon, si elle appuyait la position de notre collègue en cause dans le différend.

Je tiens à dire à ma collègue, députée du Yukon et chef du Nouveau Parti démocratique, que je n'avais absolument pas le droit de lui demander cela. Je m'en suis rendu compte dès que je l'ai dit, et c'est pour cette raison que je n'ai rien ajouté à ce sujet.

J'espère que la députée et ses collègues accepteront mes excuses. Je suis conscient de la déclaration qu'a faite à la Chambre notre collègue et mon ami de longue date, le député de Winnipeg Transcona. J'espère qu'il considérera ces excuses adéquates et satisfaisantes.

Je demande parfois aux députés de présenter leurs excuses, et il est probablement de mise que le Président fasse de même à l'occasion. La parole est à la députée du Yukon.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je vous remercie infiniment et j'accepte évidemment vos excuses.

Il nous est tous arrivé de vouloir revenir sur ce que nous avons dit, mais je pense que, en l'occurrence, il est tout à votre honneur d'avoir fait cette mise au point. Je l'apprécie beaucoup et je vous en remercie.

M. le Président: Je remercie les députés.

Mme le vice-président: Nous reprenons le débat. Il reste 13 minutes à la députée de Mission—Coquitlam.

* * *

LOI N^O 2 DE 1993 PORTANT COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, j'étais en train de citer le témoignage de M^{me} Judy Rebick, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, devant le comité sur le projet de loi C-113. Je rapportais ce qu'elle disait du coût de ce projet de loi: «On va ajouter 200 agents d'appel—en fait, selon les estimations, il en faudra plus que cela—étant donné l'augmentation du nombre des dossiers qu'on a pu constater après l'instauration des mesures de pénalisation. Cela a provoqué une augmentation énorme du nombre des appels, celui-ci passant de quelques appels par semaine à un déluge d'appels tous les jours. Il faut prévoir une autre augmentation de ce type d'affaires, maintenant qu'on envisage de supprimer totalement les prestations de certaines personnes.

Combien va-t-on donc pouvoir épargner? Très peu. À nos yeux, ce texte ne représente pas un moyen de réduire le déficit; il s'agit plutôt d'une manoeuvre politique visant les chômeurs et les femmes et destinée à aligner notre système d'assurance-chômage sur le système d'assurance-chômage américain.»

Je veux aussi vous parler d'une brochure afin de la faire connaître aux centres d'emploi de notre pays, aux centres d'aide aux chômeurs et à tous ceux qui nous écoutent et qui veulent savoir quels sont leurs droits en vertu de ce